

Communiqué de presse

Les membres de l'ASIP élisent Jean-Rémy Roulet comme nouveau président

13.5.2016 – L'élection de Jean-Rémy Roulet comme nouveau président de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) constituait le temps fort de la 19^e Assemblée générale. Directeur de la Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction à Genève, Jean-Rémy Roulet succède à Christoph Ryter, directeur de la Caisse de pensions Migros, à la tête de l'association. Le nouveau président a souligné dans son exposé sur les perspectives de la prévoyance la nécessité de la réforme «Prévoyance vieillesse 2020».

Un changement intervient à la tête de l'ASIP, neuf ans après l'élection de son président, Christoph Ryter. Ce dernier, qui a dirigé l'association avec un engagement sans faille et l'a renforcée, en tant qu'interlocutrice vis-à-vis de ses membres, du monde politique, mais aussi du grand public, cède la place au Genevois Jean-Rémy Roulet. Né en 1960, directeur de la Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction à Genève, Jean-Rémy Roulet a été élu membre du Comité de l'ASIP en 2013. Markus Hübscher, directeur de la Caisse de pensions des CFF, et Christoph Sarrasin, directeur du Fonds de pensions Nestlé, ont été en outre élus au sein du Comité de l'ASIP.

La réforme «Prévoyance vieillesse 2020» doit réussir!

En dehors des élections, cette Assemblée générale était surtout dédiée à l'un des projets de politique intérieure les plus importants pour la Suisse – celui de la Prévoyance vieillesse 2020. Les dispositions nécessaires doivent être prises dès maintenant, afin de garantir à long terme la prévoyance vieillesse dans son ensemble, et la prévoyance professionnelle en particulier, et éviter des mesures correctives ultérieures qui auraient des conséquences gravissimes. L'ASIP salue l'approche consistant à aborder la réforme de l'AVS et la prévoyance professionnelle de manière coordonnée. Nous soutenons également les objectifs de la réforme, à savoir assurer le montant des rentes ainsi que la stabilité financière du premier et du deuxième pilier. L'ASIP s'engage en faveur d'une réforme équilibrée, sans excès, supportable financièrement pour les citoyens, les assurés et les employeurs.

Tous les acteurs doivent être prêts à des compromis dans le cadre de ce processus, car nous avons besoin, à l'heure actuelle, d'une réforme dont le succès ne soit pas remis en question par des exigences extrêmes de la part de la droite ou de la gauche. Les exigences visant, d'une part, à intégrer de manière contraignante des règles de stabilisation dans ce projet, d'autre part, à renforcer unilatéralement le poids de l'AVS, menacent notamment de le faire capoter. Il faut, dès maintenant, proposer des solutions qui soient compréhensibles pour la population. Si le projet échouait devant les urnes, cela aurait des répercussions plus vastes et générerait des coûts supplémentaires qui rendraient une prochaine réforme encore plus difficile. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur le site web de l'ASIP www.reformeurgente.ch.

Annexes

Rapport annuel de l'ASIP 2015

Le directeur de l'ASIP, Hanspeter Konrad, se tient à votre disposition pour répondre à vos questions (tél. 043 243 74 15).

L'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP), dont le siège est à Zurich, est l'association faitière d'environ 960 institutions de prévoyance. Elle gère une fortune globale d'environ 450 milliards de francs. L'ASIP s'engage pour le maintien et le développement de la prévoyance professionnelle reposant sur une base décentralisée et libérale et un système des trois piliers équilibré.

ASIP, Kreuzstrasse 26, CH-8008 Zurich

Jean-Rémy Roulet (né en 1960, (lic. HEC de l'Université de Lausanne) a été élu membre du Comité de l'ASIP en 2013. Il est directeur des Caisses de compensation du bâtiment, gérant de la Caisse de compensation de la SSE et administrateur de la Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction (CPPIC), sises à Genève.